

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 350-105 ET 350-106
RÉSOLUTIONS NUMÉROS 20-36 ET 20-37**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants et les résolutions suivantes concernant des demandes d'autorisations de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-105** modifiant les règlements numéros 349, 350 et 351 afin d'assurer leur concordance avec les règlements numéros 16-449 et 17-479 de la MRC des Maskoutains, relativement à la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10.
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-106** modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin de réduire, dans le cas d'un terrain d'angle, la portion de la marge avant donnant sur la façade avant secondaire d'un bâtiment de 8 mètres à 3,50 mètres, dans la zone d'utilisation commerciale 4057-C-04.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-36** permettant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble commercial par un organisme communautaire, soit Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton au 1280, rue Brunette Ouest situé dans la zone d'utilisation résidentielle 5104-H-07, conditionnellement à la plantation d'au moins deux arbres et au retrait du conteneur situé en cour avant secondaire.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-37** permettant la délivrance d'un permis pour la construction d'un immeuble résidentiel communautaire comprenant 43 logements et 9 chambres aux 100-110, avenue de la Concorde Nord / 1090, rue Bibeau (lot 6 214 032) situé dans la zone d'utilisation résidentielle 6083-H-31, conditionnellement à l'emploi d'une pierre de couleur plus foncée au rez-de-chaussée, à l'insertion de briques au rez-de-chaussée et à l'utilisation d'une membrane blanche pour le toit.

Ces règlements et ces résolutions sont entrés en vigueur le 31 janvier 2020, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 5 février 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière